



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/actualite/article/2018-en-route-vers-une-nouvelle-piste-faites-un-don-avant-le-31-12>

# 2018 : En route vers une nouvelle piste - Faites un don avant le 31/12

- Actualité -

Date de mise en ligne : lundi 4 décembre 2017

---

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

---

Chers sympathisant.e.s, chers coopérateurs.trices,

Nous voilà déjà en décembre, moment propice pour faire **le bilan de l'année** : en 2017, la coopérative Terre-en-vue a été rejointe par 365 nouveaux citoyens (1 par jour !), qui ont permis d'acquérir 34 hectares de terres supplémentaires au bénéfice d'une agriculture durable. Au total, en 5 ans, Terre-en-vue a ainsi sécurisé l'accès à la terre pour 11 projets agricoles sur 67 ha. **Et tout cela grâce à vous ! Nous vous en remercions chaleureusement.**

Parallèlement à ces projets d'acquisition, nous sommes contactés par de plus en plus de propriétaires qui souhaitent eux aussi mettre leurs terres à disposition d'une agriculture durable. C'est pourquoi en 2018, nous souhaitons **développer une nouvelle piste pour faciliter l'accès à la terre** : mettre en lien ces propriétaires avec des porteurs de projets, en permettant à chacun d'eux de s'impliquer à long terme au sein du mouvement Terre-en-vue.

Nous avons déjà pu tester cette nouvelle approche avec François Sonnet, qui a pu concrétiser son projet de maraichage à Liège (photo), grâce à l'intervention de Terre-en-vue. **Mais d'autres porteurs de projets sont en recherche de terres !** Et nous aimerions, avec votre soutien, multiplier ces expériences.

Aidez-nous à développer cette nouvelle piste !

### FAIRE UN DON

- ▶ **Compte** : BE10 0000 0000 0404 (BIC : BPOTBEB1)
- ▶ **Bénéficiaire** : Fondation Roi Baudouin - Fonds « Les amis de Terre-en-vue »
- ▶ **Adresse** : rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
- ▶ **Communication structurée** : +++015/1570/00031+++
- ▶ **Réduction fiscale ?** Tout don de minimum 40 Euros versé avant le 31 décembre donne droit à une réduction d'impôts de 45 % du montant de votre don. Une attestation fiscale vous sera transmise au début de l'année suivant vos dons.
- ▶ **Envie de soutenir Terre-en-vue à long terme par des dons mensuels ?** Nous vous invitons à établir un ordre permanent (10Euros/mois) :  
SOIT au moyen du formulaire en annexe, à transmettre à votre banque  
SOIT au moyen de votre banque en ligne (Home Banking) - cliquer sur « ordre permanent ».